

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

22 mai 2015 – n°

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Il est proposé d'attribuer, sur les crédits réservés au Budget Primitif 2015 ou inscrits par décision modificative, les subventions suivantes pour participer aux dépenses de fonctionnement des associations.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à verser les subventions aux associations telles que définies ci-dessous :

<u>Fonction 300 (culture)</u>	:	- Coté Jardin..... 3 000 € - Groupe Folklorique La Soyotte..... 300 € - Cercle Généalogique de Saint-Dié et sa Région..... 50 € - Club Pyramide Pyra'déo 200 €
<u>Fonction 5245</u> <u>(vie associative)</u>	:	- Amicale des Sapeurs Pompiers de Saint-Dié-des-Vosges 5 100 €

Extrait certifié conforme
Le Maire,

David VALENCE